



se marier en Algérie

Par **louta**, le **12/03/2010** à **23:15**

Bonsoir!

Je voudrais me marier en Algérie avec mon futur mari.

Moi j'habite en France lui en Algérie.

Je peux aller en Algérie qu'a partir de l'année prochaine car j'aurais 18 ans. Nou avion mis la date du mariage pour le 28 février 2011.

Mais malheureusement, une personne ma dit que ce ne serais pas possible, car la procédure dure lontemps.

Esce qe c'est vrai ? Combien de temps sa met ?

Par **cabinetlac**, le **13/03/2010** à **16:10**

Bonjour

Nous avons le plaisir de vous annoncer le lancement de notre nouveau cabinet d'affaires a Bejaia

vous trouverez ci-joint une plaquette de présentation de nos activités.

En espérant vous compter parmi nos futurs clients, je vous prie de croire, monsieur en l'expression de ma considération distinguée.

Cabinet d'affaires lachi en collaboration avec des cabinets d'avocats a paris avec plus de 10 ans d'expérience a son actif dans le domaine juridique en relation avec l'administration française

Pour répondre à l'ensemble des attentes et à tous les aspects d'une question, quelle que soit la problématique qu'ils rencontrent, nous proposons à nos clients une prestation globale en matière de conseil et de contentieux.

Cette approche garantit à nos clients

La vision et le traitement d'ensemble de leurs besoins.

La cohérence des solutions proposées.

La maîtrise des conséquences des décisions suggérées.

L'efficacité et la réduction des coûts

Notre Cabinet a fait du droit des Algériens en France son activité dominante. Nous avons l'habitude d'intervenir dans l'urgence en raison de la spécificité de cette matière qui nécessite une réactivité et donc une parfaite connaissance des droits des étrangers. Nous vous proposons d'examiner, avec vous, votre situation administrative au regard de votre droit au séjour,

De votre droit au mariage,

De votre droit à la nationalité

On vous accompagne aussi dans vos démarches

visas(long et court séjour, étude, affaire)

transcription d'acte d'état civil

succession et donation (héritage)

retraite(Modalités de départ en retraite, pension de réversion, retraite complémentaire etc....)

Anciens combattants(demande de carte, pension...)

Notre cabinet est également compétent pour vous conseiller en droit des contrats internationaux : contrats d'Etat, contrats d'organisation Internationale

Investissements internationaux

Représentation commercial

ntermédiaire économique et commerciale

Prise de rendez vous d'affaire a l'étranger

Organisation des rendez vous en France

Adresse:

Bureau Bejaia ville

Coopérative immobilière Massilia

Route de Sidi Ahmed Batiment C 1 étage

Tél/Fax: 034 21 59 42

Tel por algérie 07 70 39 32 71

Tel por France 00336 69 64 90 90

Email: cabinetlachi@hotmail.fr

Par **mariageenalgerie**, le **09/04/2011** à **01:42**

Bonjour

Je me suis marié en algerie le 1 juillet 2010 a la mairie sans ccam j'avais 17 ans j'aller avoir 18 deux mois apres alor avant d'aller me marier a la mairie je suis passer devznt le juge algerien qui ma questionné pour me faire emensippé je suis double nationalité j'ai envoyer ma transcription de mariage le 13 septembre 2010(jetais majeur depuis 1 moi) au bout de 6mois il mont envoyer une lettre comme koi mon mariage risque detre entacher de nulité par rapport a l'article 144, il mon dit aussi que mon dossier passera entre les main du procureur qui prendra sa decision je nest toujours pas de reponse au bout de combien de temp il reponde et esque cest positif ou negatif en general. quel est avie ou faite moi partager votre histoire

svp